

INFORMATIONS PRATIQUES

Entreprises : votre attestation fiscale en ligne

Pour simplifier et accélérer leurs démarches, les entreprises peuvent éditer en ligne l'attestation qui justifie la régularité de leur situation fiscale. Elles peuvent l'obtenir via l'espace abonné du site www.impot.gouv.fr, en adhérant au service "Consulter mon compte fiscal". L'attestation est délivrée en temps réel au format PDF.